

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MERCREDI 18 MAI 2016**

Membres :

- en exercice	41
- présents	26
- représentés	7
- excusés	8
- votants	33

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/05/18-14**

**OBJET : Programme 2015 de la régie départementale de mise aux normes des pistes DFCI**

L'an deux mille seize, le dix-huit mai à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 10 mai 2016, se sont réunis Salle de l'Espéidou - 111 route des moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE	Céline GARNIER	Muriel LECCA-BERGER
Alain BENEDETTO	Sylvie GAUTHIER	Frédéric BRANSIEC
Marc Etienne LANSADE	Audrey TROIN	Jeanne-Marie CAGNOL
Anne-Marie WANIART	Éric MASSON	Charles PIERRUGUES
Bernard JOBERT	Ernest DAL SOGLIO	Hélène BERNARDI
Jean-Jacques COURCHET	René LE VIAVANT	Pierre-Yves TIERCE
Raymond CAZAUBON	Robert PESCE	Michèle DALLIES
Florence LANLIARD	Anne KISS	Michel FACCIN
Jean PLENAT	François BERTOLOTTO	

**Membres représentés :**

Philippe LEONELLI donne procuration à Sylvie GAUTHIER  
Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER  
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Muriel LECCA-BERGER  
Valérie MASSON-ROBIN donne procuration à Éric MASSON  
Patrice AMADO donne procuration à Vincent MORISSE  
Nathalie DANTAS donne procuration à Hélène BERNARDI  
José LECLERE donne procuration à Michèle DALLIES

**Membres excusés :**

Jean-Pierre TUVERI	Renée FALCO
Roland BRUNO	Thierry GOBINO
Laëtitia PICOT	Sylvie SIRI
Jonathan LAURITO	Frank BOUMENDIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160518-20160000071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016  
Publication : 24/05/2016

Délibération n° 2016/05/18-14

**OBJET : Programme 2015 de la régie départementale de mise aux normes des pistes DFCI**

**Le rapporteur expose :**

**La commission permanente du Conseil départemental a adopté le principe des aides techniques en régie pour le compte des communes et EPCI maîtres d'ouvrages du plan intercommunal d'aménagement forestier. Il s'agit de soutenir techniquement les communes et EPCI afin d'assurer la protection des forêts contre les incendies, mais également de maintenir un certain niveau de viabilité de la voirie communale afin de garantir une certaine sécurité.**

**L'objet de cette délibération est la mise aux normes des pistes DFCI dans le cadre des aides techniques aux communes et EPCI, maîtres d'ouvrages du plan intercommunal d'aménagement forestier, proposée par le Conseil départemental pour 2015.**

**Quatre pistes inscrites au PIDAF de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez sont en mauvais état. Le Conseil départemental propose l'aide technique en régie pour leur réfection en conformité avec le guide des équipements de défense de la forêt contre l'incendie.**

**Les travaux seront effectués sous la responsabilité de la Communauté de communes en qualité de maître d'ouvrage, qui assure également la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux. Une convention établie par le Conseil départemental formalisera les engagements respectifs des deux collectivités.**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 février 1987, approuvant le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la révision du PIDAF, approuvée le 30 juin 2010 par arrêté préfectoral ;

Vu le Plan de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PDAF) de la Commune de Grimaud ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2014/12/10-05 du Conseil communautaire du 10 décembre 2014 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de protection et entretien de la forêt contre les incendies ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental du Var n° P140 du 14 décembre 2015,

Vu la délibération n° 2015/02/11-13 du Conseil Communautaire du 11 février 2015 approuvant l'élaboration d'un document unique du PIDAF Golfe de Saint-Tropez ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160518-20160000071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016  
Publication : 24/05/2016

2

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

CONSIDÉRANT les actions de la compétence protection et entretien de la forêt contre les incendies déclarées d'intérêt communautaire.

CONSIDÉRANT le mauvais état des pistes :

- D205 Val de Gilly (6 200 ml) sur la commune de Grimaud ;
- E70 Vernades Réverdi (2 800 ml) sur la commune de Grimaud ;
- V1 Font Freye (1 200 ml) sur la commune de La Mole ;
- A14 Patapans (550 ml) sur la commune de Ramatuelle.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission forêt du 1<sup>er</sup> mars 2016 concernant le programme 2015 d'aide technique aux communes et EPCI maîtres d'ouvrages du plan intercommunal d'aménagement forestier.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 9 mai 2016.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

#### **Article 1 :**

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.

#### **Article 2 :**

**D'APPROUVER** le programme 2015 d'aide technique aux communes et EPCI maîtres d'ouvrages du plan intercommunal d'aménagement forestier. Ce programme concerne les pistes :

- D205 Val de Gilly (6 200 ml) sur la Commune de Grimaud ;
- E70 Vernades Réverdi (2 800 ml) sur la Commune de Grimaud ;
- V1 Font Freye (1 200 ml) sur la commune de La Mole ;
- A14 Patapans (550 ml) sur la commune de Ramatuelle ;

#### **Article 3 :**

**DE SOLLICITER** le Conseil départemental du Var pour l'intervention de sa régie technique à la mise aux normes des pistes DFCI au titre du programme 2015 d'aide technique pour le compte des communes et EPCI maîtres d'ouvrages du plan intercommunal d'aménagement forestier.

#### **Article 4 :**

**D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160518-20160000071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160518-20160000071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation